

M. Skoberg: Je mets en doute l'assertion du député, savoir que je me suis trompé dans mes remarques au sujet du voyage. Les témoignages prouveront—nous en avons la transcription—que, dans bien des cas, les gens avaient l'impression d'interjeter appel auprès de notre comité.

M. l'Orateur suppléant: C'est une question à débattre, non pas un rappel au Règlement.

M. Allmand: Il est vrai que certaines gens qui se présentaient devant le comité croyaient faire une démarche suffisante pour interjeter appel, mais on leur a immédiatement fait comprendre que cela ne suffisait pas. Il est assez significatif qu'un grand nombre des témoins qui ont comparu devant le comité, et ont proposé que le service-voyageurs soit maintenu étaient des représentants de syndicats affiliés au Congrès du travail du Canada, et qu'ils avaient tout un cortège d'avocats et de conseillers. S'ils croyaient que le fait de présenter un mémoire au comité des transports était l'équivalent d'interjeter appel en vertu de la loi sur les chemins de fer, c'est dire qu'ils ont dans leurs syndicats des conseillers maladroits. Il est clair qu'ils ont dû consulter la loi, estimé qu'ils n'étaient pas fondés à interjeter appel et décidé d'en appeler au comité des transports...

M. Carter: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. Allmand: ...ou ils auraient dû savoir que...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le député de Saint-Jean-Ouest peut expliquer son rappel au Règlement.

M. Carter: Le député connaît sans doute les faits autant que moi. Le chef d'un syndicat de Terre-Neuve a interjeté appel auprès du premier ministre du Canada (M. Trudeau). Jusqu'où faut-il aller pour interjeter appel?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Il n'y a pas là matière à un rappel au Règlement.

M. Allmand: Pendant les audiences qui ont eu lieu à Terre-Neuve, on a précisé que même si un dirigeant syndical avait écrit au premier ministre (M. Trudeau), cela ne constituait pas un appel aux termes de la loi sur les chemins de fer. S'il avait consulté les conseillers juridiques et autres du mouvement syndicaliste, c'est ce qu'on lui aurait dit.

En ce qui concerne la question à l'étude, à savoir si le Parlement ou un comité du Parlement devrait recommander à une commission qui est une cour d'archives de prendre une

certaine décision, nous ne devrions pas, à mon avis, faire pareille recommandation si nous avons décidé au préalable d'établir la commission pour cette fin même. A propos de l'affirmation selon laquelle ce rapport reflète l'opinion unanime du comité ou émane de l'ensemble de ses membres et qu'on aurait tort de le renvoyer au comité, j'estime, quant à moi, que le rapport ne traduit pas les sentiments de la majorité des membres du comité qui a visité Terre-Neuve, car le jour où il l'a fait, cinq ou six de ses membres avaient dû malheureusement s'absenter pour participer à d'autres travaux de comité ou pour des raisons sérieuses qui les empêchaient d'assister à la séance du comité.

● (4.30 p.m.)

M. Skoberg: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur...

M. Allmand: Moi-même et deux autres représentants de cette Chambre...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Moose Jaw a posé la question de privilège.

M. Skoberg: Je demande si une majorité des membres assistant à la réunion d'un comité quelconque ne feraient pas un rapport majoritaire s'ils votaient unanimement en sa faveur.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député n'a pas posé la question de privilège.

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, quand le député de Moose Jaw avait la parole, je l'ai laissé parler. Je l'ai laissé dire tout ce qu'il voulait. Malheureusement, il insiste maintenant pour m'interrompre afin de soulever des points qui n'ont vraiment rien à voir avec mes propos.

M. Skoberg: Tenez-vous en aux faits.

M. Allmand: Les députés qui ont visité Terre-Neuve, écouté les mémoires et étudié la question n'étaient malheureusement pas tous présents au comité et n'ont pas tous voté en faveur du rapport le jour où il a été adopté. Le député d'Oxford, le député d'Annapolis Valley (M. Nowlan) et moi-même étions partis siéger au comité des affaires extérieures. Je n'aurais certes jamais accepté ce rapport. Or, je fais partie du comité des transports depuis 1965.

J'étais avec le comité à Terre-Neuve et dans les Maritimes, et je ne suis pas d'accord avec les recommandations du rapport. C'est